



## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 22 NOVEMBRE 2017 -

### DÉCISION N° 17 - 13 - 079

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 13 novembre 2017 s'est réuni le 22 novembre 2017 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

#### Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

#### Excusé :

- Claude Giraud (Vice-président)

#### **Décision 4 : La remise des pénalités de retard pour la restructuration du CTA-CODIS.**

L'opération de travaux de réaménagement du CTA-CODIS réalisée en 2016 était prévue pour une durée de 3 mois fermes.

Si la réception des travaux a bien respecté la date du 4 décembre 2016 comme date butoir, elle fait apparaître un retard théorique de 41 jours pour l'ensemble des sociétés concernées.



En effet, le début des travaux a été anticipé, (22 juin 2016 au lieu du 1<sup>er</sup> septembre 2016) afin de permettre en urgence un CODIS provisoire. Cette anticipation - qui n'est pas du fait des entreprises - a ainsi eu un impact sur le déroulement du chantier.

Les entreprises ayant tenu leur planning initial, il est proposé de ne pas les pénaliser financièrement.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :**

Le bureau du conseil d'administration autorise la remise des pénalités de retard pour les entreprises concernées dans le cadre du marché de travaux relatif au réaménagement du CTA-CODIS. Il s'agit de :

Lots		Entreprises
1	Démolition gros œuvre	Bâtisseur
2	Charpente métallique	ACTM
3	Menuiseries extérieures	Micholet Métallerie
4	Menuiserie intérieures	Gachet
5	Peinture et plafonds	Isoplac 42
6	Carrelage & faïences	MCF Carrelage
7	Sols minces	Aspirci Sodasem
8	Electricité	Santerne Centre-Est Energies
9	Plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation, rafraichissement	Oriol

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire

Bernard PHILIBERT